

**Annexe technique au *Point* « Les coûts économiques du protectionnisme : le cas du bois d'œuvre »  
publié par l'IEDM le 15 septembre 2016**

**Alexandre Moreau**

**L'Accord canado-américain 2006-2015**

Les restrictions prévues dans l'Accord ont été déclenchées dès que le prix mensuel selon la région était égal ou inférieur à 355 \$US pour un millier de pied-planches. Entre son entrée en vigueur en octobre 2006 et janvier 2015, les pénalités ont été enclenchées pendant 85 mois, soit 77 % du temps (voir Tableau A-1).

**Tableau A-1  
Nombre de mois où les tarifs à l'exportation ont été activés**

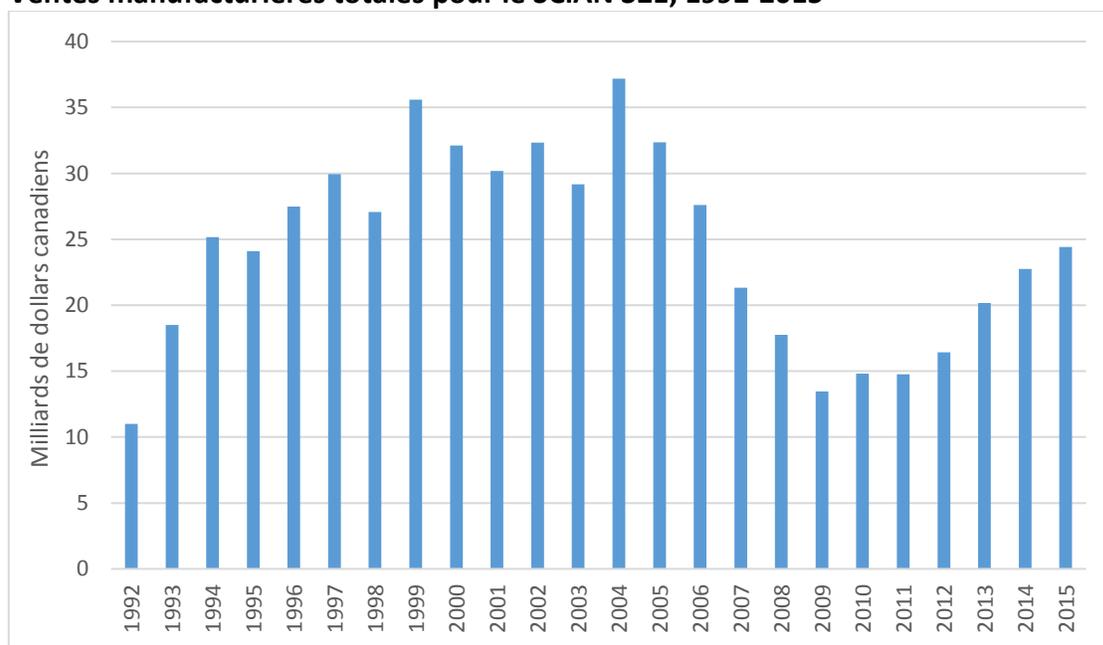
Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de mois total	3	12	12	12	12	12	12	12	12	12	<b>111</b>
Nombre de mois où les tarifs ont été activés	3	12	12	12	11	12	12	3	0	9	<b>85</b>
Part du total	100 %	100 %	100 %	100 %	92 %	100 %	100 %	25 %	0 %	75 %	<b>77 %</b>

**Source :** Rajan Parajuli et Daowei Zhang, « Welfare impacts of the 2006 United States – Canada Softwood Lumber Agreement », *Canadian Journal of Forest Research*, vol. 46, no 7, mai 2016, p. 956.

## Ventes manufacturières

Les ventes manufacturières mentionnées dans le texte comprennent la catégorie de la fabrication des produits en bois (SCIAN-321). Plus spécifiquement, le bois d'œuvre est représenté par le SCIAN 321111 qui comprend l'industrie des scieries, sauf les usines de bardeaux et de bardeaux de fente<sup>1</sup>. Les données disponibles sur CANSIM ne permettent cependant pas de calculer les ventes manufacturières de ce sous-secteur. Le bois d'œuvre constitue la grande majorité du SCIAN 321, et de ce fait, nous le considérons représentatif de l'industrie du bois d'œuvre. La Figure A-1 illustre la taille de ce secteur.

**Figure A-1**  
**Ventes manufacturières totales pour le SCIAN 321, 1992-2015**



**Note :** Les valeurs sont exprimées en dollars canadiens constants de 2015. Il s'agit des ventes canadiennes excluant les provinces atlantiques. Les 32 usines québécoises et ontariennes exclues de l'Accord sont comptabilisées, mais représentent une part négligeable du total.

**Sources :** Statistique Canada, Tableau CANSIM 304-0015 : Ventes pour les industries manufacturières, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et province, 1992-2015; Statistique Canada, Tableau CANSIM 329-0077 : Indices des prix des produits industriels, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), 1992-2015.

<sup>1</sup> Daniel Dufour, « L'industrie canadienne du bois d'œuvre : tendances récentes », Statistique Canada, Division des petites entreprises et des enquêtes spéciales, juin 2007, p. 4.

## Entreprises exemptés de l'Accord

Certaines entreprises sont exemptées de l'Accord, mais sont tout de même incluses dans nos calculs. Il s'agit des 32 entreprises frontalières situées majoritairement au sud du Québec, mais aussi en Ontario, qui s'approvisionnent principalement ou exclusivement dans des forêts privées québécoises ou des forêts du Maine. Elles sont cependant soumises à des quotas d'exportation et, pour cette raison, nous les avons incluses dans nos calculs puisqu'elles sont affectées par les termes de l'Accord<sup>2</sup>. Dans l'ensemble, elles représentent toutefois une part insuffisante pour modifier substantiellement nos estimations. D'octobre 2015 à août 2016, les exportations de ces entreprises représentaient en moyenne 4 % des exportations totales de bois d'œuvre résineux visé par l'Accord (voir Tableau A-2).

**Tableau A-2**

### Exportations mensuelles de bois d'œuvre résineux, selon la région

Région	Exportations (pmp)	Part sur total (%)
Colombie-Britannique - Zone côtière	661 670 197	5 %
Colombie-Britannique - Zone intérieur	6 093 014 254	46 %
Alberta	1 631 027 998	12 %
Saskatchewan	195 990 186	1 %
Manitoba	19 042 335	0 %
Ontario	995 551 795	8 %
Québec	1 990 275 743	15 %
Provinces Atlantiques	1 107 137 971	8 %
Territoires	-	0 %
Entreprises exclues	468 740 781	4 %
<b>Total</b>	<b>13 162 451 260</b>	<b>100 %</b>

**Note** : « pmp » = pied-planche.

**Source** : Affaires mondiales Canada, Bois d'œuvre, Rapports d'exportation Mensuel, octobre 2015-août 2016.

---

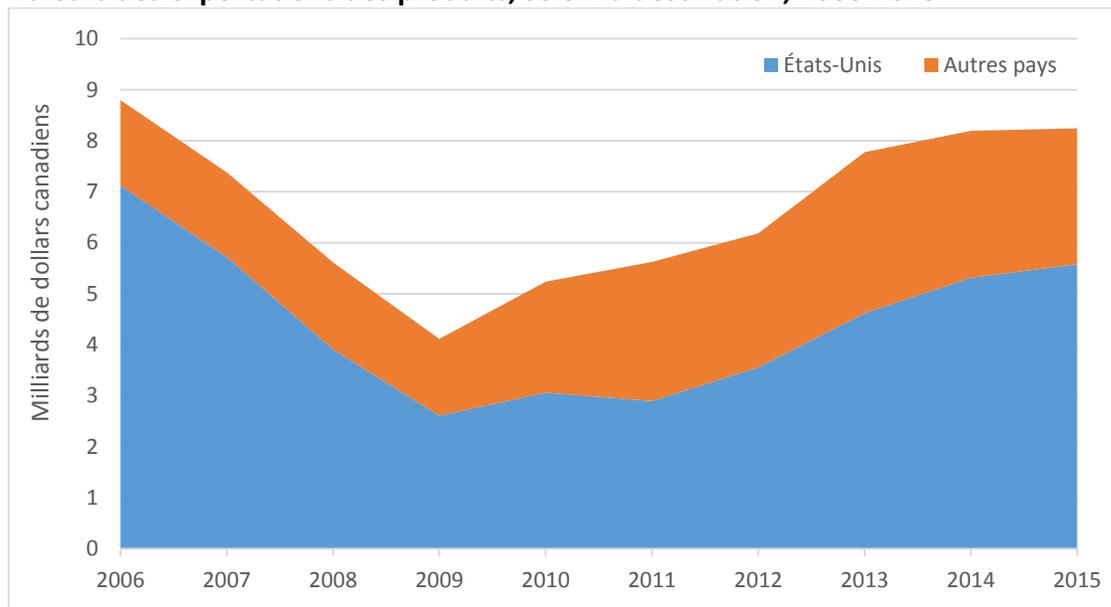
<sup>2</sup> Katie Hoover et Ian F. Fergusson, *Softwood Lumber Imports From Canada: Current Issues*, Rapport préparé pour les membres et comités du Congrès, Congressional Research Service, 27 août 2015, p. 12; Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis; Gouvernement du Canada, *Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique*, paragraphe X(2), 12 septembre 2006.

## Exportations de bois d'œuvre soumises à l'Accord canado-américain

Pour identifier la valeur des exportations de bois d'œuvre soumises à l'Accord, nous avons utilisé les Données sur le commerce en direct (DCD) par code SH. Les codes SH utilisés sont ceux qui se rapprochent le plus de ceux mentionnés dans l'Accord à l'Annexe 1A, soit SH4407.10 et SH4409.10. Le DCD ne fournit pas de subdivision suffisamment précise pour y inclure les codes mentionnés dans l'Accord (4407.1000, 4409.1010, 4409.1020 et 4409.1090). Il s'agit donc de l'estimation la plus précise qui puisse être faite en fonction des données disponibles. Nous avons utilisé l'indice des prix des produits industriels du SCIAN 3211 afin que la variation de la valeur des exportations ne soit pas influencée par la volatilité des prix. La Figure A-2 illustre la valeur de ces exportations et témoigne de l'importance du marché américain pour l'industrie canadienne.

**Figure A-2**

**Valeurs des exportations des produits, selon la destination, 2006-2015**



**Note :** Les valeurs sont exprimées en dollars canadiens constants de 2015. Il s'agit des ventes canadiennes excluant les provinces atlantiques. Les 32 usines québécoises et ontariennes exclues de l'Accord sont comptabilisées, mais représentent une part négligeable du total. Il s'agit des « exportations nationales » qui comprennent les produits fabriqués au Canada (y compris les produits d'origine étrangère qui ont été transformés au Canada) et excluent les produits réexportés.

**Sources :** Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Données sur le commerce en direct (DCD), Exportations nationales du Canada par produits (Code SH), 2006-2015; Statistique Canada, Tableau CANSIM 329-0077 : Indices des prix des produits industriels, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), 2006-2015; Affaires mondiales Canada, « Accord sur le bois d'œuvre

résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique », Annexe 1A, septembre 2006; Statistique Canada, Qualité des données, concepts et méthodologie : notes techniques, 5 avril 2016.

### **Emplois dans le secteur du bois d'œuvre**

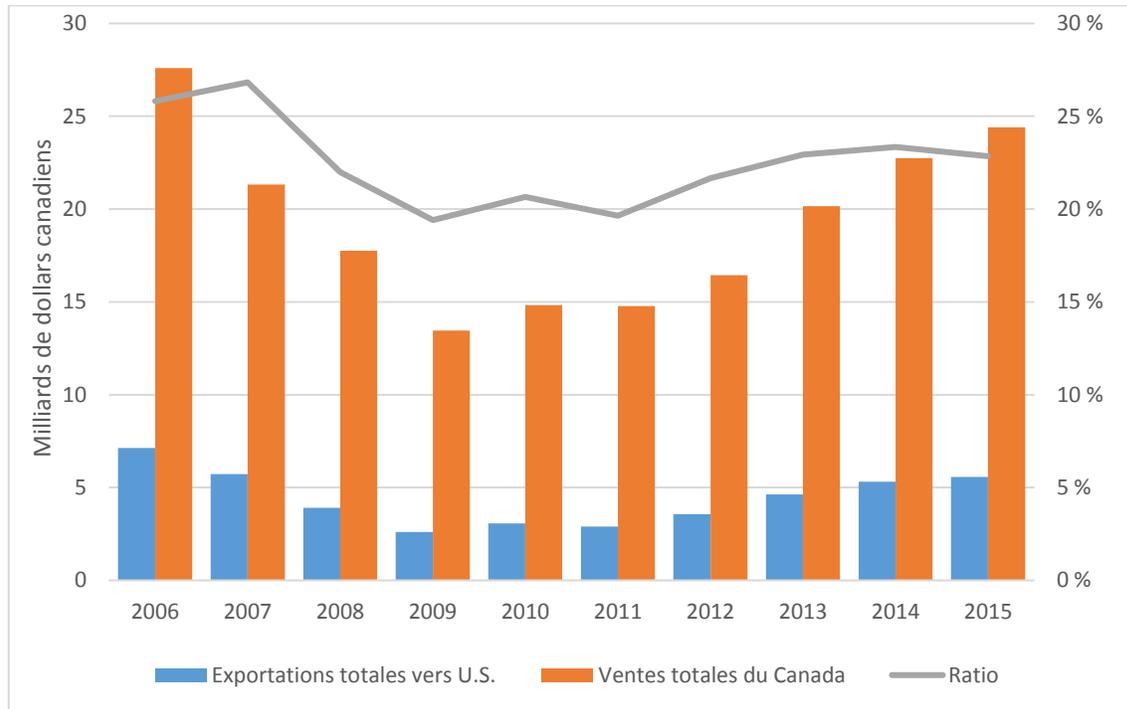
Les données disponibles sur CANSIM ne permettent pas d'identifier le SCIAN 321111 correspondant à l'industrie du bois d'œuvre. Puisque le bois d'œuvre représente la quasi-totalité du SCIAN 321, nous avons utilisé la part des exportations vers les États-Unis de produits soumis à l'Accord sur le bois d'œuvre 2006-2015 sur les ventes manufacturières totales du SCIAN 321 pour le Canada afin de déterminer la part des emplois dépendant des termes de l'Accord. Notre hypothèse implicite est que les emplois sont distribués de façon uniforme dans le SCIAN 321. Pour obtenir la part de 23 %, nous avons fait une moyenne pour la période 2006-2015 (voir Figure A-3). Nous avons ensuite multiplié ce ratio avec le nombre d'emplois dans le SCIAN 321 pour les provinces concernées par l'Accord 2006-2015 (Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique). Certaines scieries sont exemptées de l'Accord mais sont tout de même incluses dans notre calcul, notamment des entreprises frontalières situées au Québec s'approvisionnant principalement ou exclusivement en bois provenant des forêts privées québécoises ou des forêts du Maine<sup>3</sup>. Leur poids est toutefois négligeable et ne fausse pas notre calcul. Nous obtenons ainsi un total de 21 461 emplois dépendant directement des termes de l'Accord canado-américain. Les emplois liés à la récolte des bois résineux n'ont pas été comptabilisés (SCIAN 113 : Foresterie et exploitation forestière).

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation du Québec, Accord sur le bois d'œuvre résineux de 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis.

**Figure A-3**

**Ratio des exportations de bois d'œuvre résineux soumis à l'Accord vers les États-Unis sur les ventes totales des produits du bois, 2006 à 2015**



**Note :** Les valeurs sont exprimées en dollars canadiens constants de 2015. Il s'agit des ventes canadiennes excluant les provinces atlantiques.

**Sources :** Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Données sur le commerce en direct (DCD), Exportations nationales du Canada par produits (Code SH), 2006-2015; Statistique Canada, Tableau CANSIM 329-0077 : Indices des prix des produits industriels, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), 2006-2015; Statistique Canada, Tableau CANSIM 304-0015 : Ventes pour les industries manufacturières, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et province, 2006-2015; Affaires mondiales Canada, « Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique », Annexe 1A, septembre 2006.